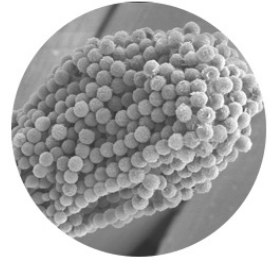
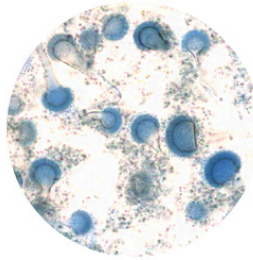
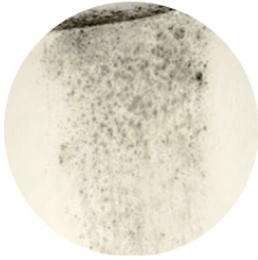




Prévention des aspergilloses à domicile

Mesures préventives



Ce qu'il faut savoir

Les aspergilloses sont causées par des champignons microscopiques dont les spores sont présentes dans l'air et sont inhalées par l'homme. Totalement inoffensifs pour la majorité de la population, ces champignons peuvent cependant provoquer différentes formes de mycoses.

Aspergillus est un exemple de moisissure très commune de l'environnement et des logements et trouve son origine dans la poussière (ménage, chantier, travaux de rénovation), les matières en décomposition (le compost, le terreau), les plantes vertes, les surfaces humides ou encore les matériaux moisis (murs, plafonds, cloison). D'autres champignons trouvent leur origine dans les mêmes milieux et peuvent provoquer des mycoses.

La contamination se fait essentiellement par inhalation de spores, d'où l'atteinte préférentielle des bronches et des poumons.

Les patients immunodéprimés ou affectés par des maladies pulmonaires chroniques, qui diminuent les défenses immunitaires, sont plus susceptibles d'être concernés par les aspergilloses.

Il s'agit plus précisément :

- des maladies qui affaiblissent les défenses immunitaires,
- des malades traités par chimiothérapie pour cancer ou maladie hématologique,
- des patients sous médicaments qui diminuent l'activité du système immunitaire,
- des patients qui ont bénéficié d'une greffe d'organe (coeur, poumons) ou de moelle osseuse,
- des patients atteints de mucoviscidose et plus rarement les patients atteints de Sida ou de maladies auto immunes.

Résumé : Aspergillus fumigatus est le principal champignon responsable des aspergilloses. Il est très commun dans l'environnement : dans la terre, la poussière, les moisissures. Il est possible de s'en protéger en évitant les environnements à risques.

Conseils pour votre environnement

En quittant l'hôpital, le patient peut s'exposer aux moisissures à son domicile. Ces infections peuvent s'observer plusieurs semaines à plusieurs mois après le retour à domicile.

Les spores de champignons sont omniprésentes dans l'environnement, mais le risque peut être réduit en observant les mesures préventives simples.

Les recommandations générales ci-après sont à adapter selon les cas avec le médecin.

Au domicile

- Aérer quotidiennement le logement 2 x 10 minutes.
- Retirez toutes les plantes vertes et fleurs séchées de l'environnement intérieur.
- Nettoyer régulièrement les pièces d'habitation (nettoyage humide avec un détergent). L'utilisation d'un aspirateur équipé d'un filtre HEPA (haute efficacité sur les particules aériennes) est recommandée. Le balayage à sec est à éviter.
- L'environnement domestique doit être maintenu propre, dépoussiéré et sec afin de limiter le développement de champignons.
- Éviter les volières, cages, litières ou terrariums du domicile.
- Les éventuelles moisissures présentes doivent être éliminées et l'humidité réduite avant le retour à domicile (Voir le guide de nettoyage des moisissures disponible sur www.chu-nantes.fr > [pneumologie](#) > [pollution intérieure](#))
- Évaluer l'âge et l'état de la literie avant le retour à domicile, car le matelas et les oreillers peuvent être riches en spores de champignons.
- Retirer les oreillers en plumes, les tapis.



Attention !

Le patient ne doit pas être présent lors des travaux !

En voiture

- Maintenir l'intérieur de votre voiture propre et dépoussiéré
- Eviter d'utiliser le conditionnement d'air dans la voiture.

A l'extérieur du domicile :

- Évitez les activités à haut risque d'exposition telles que le jardinage, le compostage, la manipulation de végétaux en décomposition, de bois de chauffage, de feuilles mortes ou les travaux exposant à la poussière.
- Eviter les déménagements et la manipulation de cartons ou de vieux papiers (archives...).
- En cas d'activités agricoles ou de chantier à proximité directe, maintenir les fenêtres et portes de la maison fermées.
- Éviter les endroits tels que les greniers, caves, ateliers, les chantiers de construction ou de rénovation, les exploitations agricoles.
- Si les environnements à haut risque sont inévitables, portez un masque de protection respiratoire FFP2.



La durée d'application des mesures préventives sera définie par le médecin en fonction de l'évolution de votre statut immunitaire.



**Attention
au compost !**

Le patient ne doit pas s'en occuper




**CHU
NANTES**

AUX NOUVELLES
FRONTIÈRES
DE LA SANTÉ

Direction de la communication
Juin 2025

CHU-NANTES.FR    